



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 20 décembre 2012

PC-GR-DD (2012) 5 FR

**1<sup>ere</sup> REUNION DU  
GROUPE DE REDACTION AD HOC SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX**

**(PC-GR-DD)**

**17 -19 décembre 2012**

**Council of Europe,  
"Agora" – Room / Salle G.02**

**RAPPORT SOMMAIRE**

**Document préparé par la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit**

**BREF AVANT-PROPOS**

**Le PC-GR-DD:**

- a élu M. Sławomir Buczma comme son président ;
- a adopté l'ordre du jour ;
- a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les raisons de traiter la question des délinquants dangereux ;
- a examiné les instruments juridiques du Conseil de l'Europe à prendre en considération en vue d'une future recommandation dans le domaine de délinquants dangereux ;
- a examiné le rapport préparé par le Professeur Nicola Padfield sur « La condamnation, la gestion et le traitement des « délinquants dangereux » » et a tenu un débat sur les principaux éléments du rapport, notamment les façons de définir la dangerosité ;
- a examiné les informations présentées par l'expert scientifique du PC-GR-DD sur les tendances actuelles en Europe dans le domaine des délinquants dangereux;
- a tenu un débat sur les moyens mis en œuvre dans certains pays européens pour identifier les « délinquants dangereux », en particulier par des évaluations cliniques réalisées par des psychiatres, des psychologues et d'autres spécialistes ainsi que des instruments actuariels ;
- a examiné et défini le champ d'application, la définition et les aspects de base d'un futur instrument juridique non contraignant sur les délinquants dangereux ;
- a décidé de ne pas examiner la question des mineurs délinquants ;
- a examiné la présentation d'un projet préliminaire de recommandation à sa prochaine réunion.

1. Le groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD) a tenu sa première réunion à Strasbourg les 17-19 décembre 2012. La liste des participants est annexée au présent rapport (annexe II).

#### **I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour a été adopté (voir annexe I).

#### **II. Élections du Président et du Vice-Président**

3. Le PC-GR-DD a élu M. Stawomir Buczma à la présidence pour la durée du mandat du groupe de rédaction ad hoc.
4. Chaque représentant du PC-GR-DD s'est présenté(e) afin de faire connaissance.

#### **III. Informations du Secrétariat**

5. M. Carlo Chiaromonte, Chef de la Division du Droit Pénal, a présenté le mandat du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), qui comprend l'élaboration d'un instrument juridique non contraignant sur les délinquants dangereux en 2013.
6. Il a également présenté le mandat du PC-GR-DD, tel qu'adopté par le Comité des Ministres le 21 novembre 2012, en particulier les trois points qui seront abordés par l'instrument juridique non contraignant (l'évaluation du risque et de la menace, le traitement et les conditions de détention, et les mesures de prévention de la récidive) ; enfin, il a présenté M. Oscar Alarcón, qui sera le Secrétaire du PC-GR-DD.

#### **IV. Travaux connexes du Conseil de l'Europe relatifs aux délinquants dangereux**

7. Le PC-GR-DD a pris note des différents instruments juridiques du Conseil de l'Europe liés au domaine des délinquants dangereux, qui devraient être pris en considération lors de l'élaboration de l'instrument juridique non contraignant.

#### **V. Considérations préliminaires sur les délinquants dangereux**

8. Le PC-GR-DD a pris note de la présentation faite par l'expert scientifique sur les tendances actuelles et les principales préoccupations en Europe dans le domaine des délinquants dangereux ; il a également examiné le rapport préparé par le Professeur Nicola Padfield sur « La condamnation, la gestion et le traitement des « délinquants dangereux » » et a tenu un débat sur les principaux points du rapport, notamment les façons de définir la dangerosité.
9. Les représentants du PC-GR-DD ont donné des informations lors d'un tour de table sur la législation existante dans leurs systèmes nationaux dans le domaine des délinquants dangereux.
10. Le PC-GR-DD a examiné les moyens utilisés dans différents pays européens afin d'identifier les « délinquants dangereux », en particulier par l'utilisation à la fois des évaluations cliniques par des psychiatres, des psychologues et d'autres experts ainsi que des instruments actuariels.
11. Le PC-GR-DD a examiné la jurisprudence relative à la détention préventive (en particulier, M. c. Allemagne) ainsi que le droit et la pratique interne, comparé et international pertinents présentés par le Secrétariat de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Les participants ont exprimé leur intérêt dans la jurisprudence clé de la CEDH concernant les délinquants dangereux, et ont aussi convenu d'inviter un représentant de la CEDH lors de ses prochaines réunions.

#### **VI. Élaboration d'une recommandation sur les délinquants dangereux**

12. Le PC-GR-DD a convenu le champ d'application, des définitions et de certains aspects de base de la future recommandation. Il a envisagé d'aborder principalement les délinquants condamnés pour de graves crimes sexuels ou violents qui présentent une forte probabilité de récidive.
13. À la lumière des discussions, les participants ont examiné si la question du traitement et des conditions de détention devait être prise en considération ; la mesure de la libération conditionnelle ; si

la question des personnes atteintes de troubles mentaux devait être prise en considération ; les effets de l'évaluation du risque et de la menace ; ne pas mentionner expressément les mineurs délinquants dans le champ d'application de la recommandation.

14. Les participants ont convenu que la question des mesures prises pour la prévention de la récidive sont étroitement liées aux différents stades de la procédure pénale ; à cet égard, ils ont également envisagé de distinguer les mesures appliquées en prison, entre autres la surveillance électronique, les programmes de traitement, la formation professionnelle, les mesures éducatives et la gestion de cas, ainsi que les autres mesures appliquées au cours de la phase post-pénitentiaire, entre autres la surveillance électronique, « *reverse violence alarm* », la formation professionnelle, les relations de coopération multi-organismes, les mesures d'opportunités de travail.
15. Le PC-GR-DD s'est mis d'accord sur le projet d'ossature d'une future recommandation sur les délinquants dangereux.

## **VII. Divers**

16. Le PC-GR-DD a pris note du plan de travail à suivre pour la présentation de l'instrument juridique non contraignant. Il a décidé de présenter un projet de recommandation à sa prochaine réunion en tant que base de discussion.
17. La prochaine réunion du PC-GR-DD a été prévue pour les 24-26 avril 2013.

## ANNEXE I

Strasbourg, 17 December 2012

*PC-GR-DD (2012) OJ FR*

### **GROUPE DE REDACTION AD HOC SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX (PC-GR-DD)**

**Strasbourg, 17 décembre 2012, 10h - 19 décembre 2012, 13h**

**Agora, Salle G02**

### **ORDRE DU JOUR**

---

<b>1.</b>	<b>OUVERTURE DE LA REUNION</b>	
<b>2.</b>	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	PC-GR-DD (2012)OJE
<b>3.</b>	<b>ELECTION DU PRESIDENT</b>	
<b>4.</b>	<b>INFORMATION PAR LE SECRETARIAT</b>	
4.1	Mandat du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)	<a href="#">CDPC Mandat</a>
4.2	Dernière réunion du Bureau du CDPC, 4-5 octobre 2012	<a href="#">Liste des décisions</a>
4.3	Mandat du Groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD)	<a href="#">Mandat PC-GR-DD</a>
4.4	Document d'information préparé par le Secrétariat sur les raisons de traiter le sujet de délinquants dangereux	<a href="#">PC-GR-DD (2012)1</a>
<b>5.</b>	<b>TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE LIES AU DOMAIN DES DELINQUANTS DANGEREUX</b>	
5.1	Recommandations et Résolutions	<a href="#">Résolution (62)2</a> <a href="#">N° R (82)17</a> <a href="#">Rec(2003)22</a> <a href="#">Rec(2003)23</a> <a href="#">Rec(2006)2</a> <a href="#">CM Rec (2010)1</a>

5.2	Rapport sur « La condamnation, la gestion et le traitement des délinquants « dangereux » par Nicola Padfield	<a href="#">PC-CP (2010) 10 rev 5</a>
5.3	Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	<a href="#">Jurisprudence de la CEDH</a>
5.4	Discussion	
<b>6.</b>	<b>CONSIDERATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX</b>	
6.1	Présentation par l'expert scientifique des tendances actuelles et préoccupations principales dans le domaine de délinquants dangereux	
6.2	Présentation par chaque membre du Groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux des mesures législatives concernant les délinquants dangereux existant dans leur pays	<a href="#">PC-GR-DD (2012)3</a>
6.3	Discussion	
<b>7.</b>	<b>REDACTION DE LA RECOMMANDATION SUR LES DELINQUENTS DANGEREUX</b>	
7.1	Principaux sujets à inclure dans la recommandation à élaborer	
7.2	Discussion	
<b>8.</b>	<b>DIVERS</b>	
8.1	Prochaines réunions du PC-GR-DD	
8.2	Autres questions éventuelles	

## **ANNEXE II**

### **LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

#### **Members of PC-GR-DD / Membres du PC-GR-DD**

##### **Belgium/ Belgique – apologised/excusé**

Mr Werner VANHOUT  
Adviser-general / Conseiller-général  
Federale Overheidsdienst Justitie  
Service public fédéral Justice  
Directoraat-generaal EPI  
Direction générale EPI  
Psychosociale Dienst  
Service Psychosocial  
Willebroekkaai 33, 33 Quai de Willebroeck 1000 Brussel - Bruxelles

##### **Croatia / Croatie**

Ms Zvezdana SIMUNDIC  
Zvezdana Šimundić, lawyer  
Head of Unit for Follow-up on Implementation of Inmates' Rights in the Head Office of Prison System  
Directorate  
Ministry of Justice of the Republic of Croatia  
Ulica grada Vukovara 49, 10000 Zagreb

##### **Czech Republic / République Tchèque**

PhDr. Vaclav JIRICKA  
Psychologist  
00420 724 301 930  
Prison Service of the Czech Republic  
General Directorate  
Department of Psychology  
Soudni 1672/1a  
P. O. Box 3  
14067 PRAHA 4

##### **Denmark / Danemark**

Ms Kim Tobberup ANDERSEN  
Prison Governor  
Tel: +4572556205

##### **Finland / Finlande - apologised/excusé**

Mr Kimmo HYPÉN  
Director  
Criminal Sanctions Agency, Region of Western Finland  
Assessment Centre  
P.O. Box 50,  
SF-20251

##### **France**

M. Olivier RABOT  
Adjoint au chef du Bureau de l'exécution des peines et des grâces  
Direction des affaires criminelles et des grâces  
Ministère de la justice

**Germany / Allemagne - apologised/excusé**

Mr Michael Skirl  
Justizvollzugsanstalt Werl  
Langenwiedenweg 46, 59457 Werl

**Greece / Grèce**

Mr Marinos SKANDAMIS  
PhD in Criminology  
General Secretary of Crime Policy, Ministry of Justice  
Transparency and Human Rights  
Kanari 28-30 St., PC 26222, Patras

**Italy / Italie**

Mr Federico FALZONE  
Director of the Office of High Security Prisoners of the Directorate general for Prisoners and their Treatment  
at the Penitentiary Administration Headquarters in Rome  
Largo Luigi Daga 2  
0164 Rome

**The Netherlands / Pays Bas**

Mr Jeroen Adriaan Maria DE JONG  
Deputy head legal affairs division / National Agency of Correctional Institutions  
Room Z 431  
Postbox 30132  
2500 GC The Hague

**Norway / Norvège**

Ms Anne-Li N. FERGUSON  
Senior Adviser  
National Institution Unit  
Norwegian Centre for Human Rights  
Faculty of Law  
University of Oslo  
P.O. Box 6706 St. Olavs plass, N-0130 OSLO

**Poland / Pologne**

Mr Sławomir Robert BUCZMA  
Judge detached to the Ministry of Justice  
Criminal Law Department  
Ministry of Justice  
al. Ujazdowskie 11  
PL - 00-950 WARSAW

**Russian Federation / Fédération de Russie – apologised/excusé**

Mr Andrey SERDYUKOV  
Deputy Head of the Operative Department  
Federal Penal Service of the Russian Federation  
Ministry of Justice of the Russian Federation  
119991, Moscow, Russia, Zhitnaya str., 14, GSP-I

Ms Maria NOVIKOVA  
Senior Inspector of the Department for International Cooperation and Protocol Events  
Federal Penal Service of the Russian Federation

Ministry of Justice of the Russian Federation  
119991, Moscow, Russia, Zhitnaya str., 14, GSP-I

**Switzerland / Suisse**

Mme Regine SCHNEEBERGER GEORGESCU  
Co-responsable du service spécial  
(détenus présentant un danger particulier) du canton de Berne  
Section d'application des peines et mesures du canton de Berne  
Eigerstrasse 73  
case postale 5076  
3001 Berne

**United Kingdom / Royaume Uni – apologised/excusé**

Ms Shelley SCOTT  
Shelly Scott  
Ground Floor, Grenadier House, 99-105 Horseferry Road  
London. SW1P 2DD

**Scientific expert / expert scientifique**

Ms Louise Victoria JOHANSEN  
Faculty of Law, Copenhagen  
Sankt Annæ Plads 4  
1250 Copenhagen K.

\* \* \*

**Other participants / Autres participants**

**Austria / Autriche**

Ms Martina KLEIN  
Legal Adviser  
Federal Ministry of Justice  
Museumstraße 7  
A-1070 Vienna

**European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) / Comité Européen pour la Prévention des Traitements Inhumains ou Dégradants (CPT)**

Dr James McMANUS  
Member of CPT elected in respect of UK  
Heathbank, Coupar Angus Road  
BLAIRGOWRIE  
PH10 6JY  
Scotland

**Council for Penological Co-operation (PC-CP) /  
Conseil pour la Coopération Penologique(PC-CP)**

Ms Irene Koeck Senior Public Prosecutor  
Federal Ministry of Justice  
Neustiftgasse 2  
1070 Vienna  
AUSTRIA

Ms Julie VON BARNEKOW  
Study visitor

**SECRETARIAT GENERAL OF THE COUNCIL OF EUROPE /**  
**SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW /**  
**DIRECTION GENERALE DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT**

**Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité**

Mr Ivan KOEDJIKOV  
**Head of Department / Chef de Service**

**Criminal Law Division / Division du droit pénal**

Mr Carlo CHIAROMONTE, Head of Criminal Law Division / *Chef de Division du Droit Pénal*  
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Mr Oscar ALARCÓN JIMÉNEZ, Co-Secretary of the CDPC, Secretary of PC-GR-DD / *Co-Secrétaire du CDPC, Secrétaire au PC-GR-DD*

Ms Olga SOKOL, Assistant / *Assistante*

Ms Julie WENCKER, Consultant / *Consultante*

**REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS /**  
**GREFFE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Ms Dorothee VON ARNIM, lawyer / *juriste*

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Lucie DE BURLET  
Jean-Jacques PEDUSSAUD  
Grégoire DEVICTOR